

» SUAP-FM-19

Plan dur



Définition / Description

Le plan dur est un moyen de relevage, permet également l'immobilisation générale d'une victime en respectant l'axe « tête-cou-tronc » lorsqu'il est associé à un immobilisateur de tête et à la sangle araignée.

Il limite toute aggravation d'une éventuelle lésion de la moelle épinière au cours de la mobilisation ou du transport.

Le plan dur est constitué :

- D'un plan rectangulaire de 1.85 m environ en longueur. Le plan dur est radio-transparent et résiste à l'eau.
- De poignées de portage.

L'immobilisateur de tête est composé :

- D'un coussin de tête, fixé sur le plan dur.
- De deux blocs d'immobilisation latéraux munis de mousses interchangeables.
- De deux sangles de maintien de la tête au niveau du front et du menton.



Sangle de maintien

Support cale de tête

Plan dur

Cale de tête amovible

Sangle araignée



Indications

- Le plan dur est un outil qui est essentiellement utilisé pour permettre une extraction d'une victime située dans un endroit difficile d'accès (endroit exigü, véhicule accidenté...).
- Le plan dur avec immobilisateur de tête est utilisé en l'absence de matelas immobilisateur à dépression, pour immobiliser une victime suspecte d'un traumatisme du rachis.
- Le plan dur peut aussi être utilisé pour allonger une victime suspecte d'un traumatisme du rachis et qui est retrouvée debout.



Risques et contraintes

- Afin de respecter l'axe « tête-cou-tronc », l'action des équipiers doit être coordonnée.
- Avant de mettre en place la victime sur le plan dur, son dos doit être examiné afin de détecter une éventuelle lésion et de retirer d'éventuels débris.
- Le contrôle de la motricité et de la sensibilité avant et après la manœuvre doit permettre de détecter toute aggravation.



Utilisation

Mise en place des blocs d'immobilisation latéraux



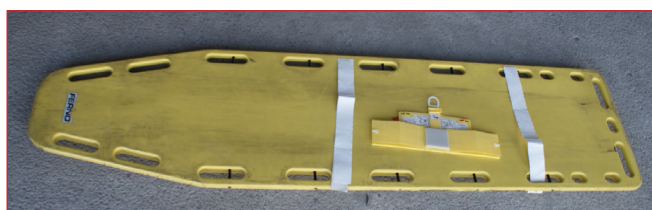
- Solidariser la tête de la victime au plan dur en plaçant successivement :
 - Les blocs immobilisateurs latéraux de chaque côté de la tête.
- 💡 L'équipier 1 continue le maintien de tête et l'équipier 2 vient fixer successivement les 2 cales de tête.

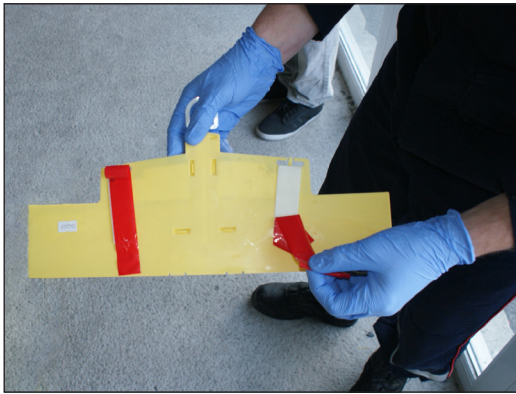


- La sangle de fixation frontale puis mentonnière

Mise en place de l'immobilisateur de tête à usage unique sur plan dur ancienne génération

Remarque : Deux types de plan dur coexistent au SDIS 42. Afin de permettre la réalisation de cette technique avec la version la plus ancienne, un immobilisateur de tête à usage unique a été adapté.





- Retirer les protections des parties adhésives du support.



- Coller le support sur le plan dur en le centrant.



- Pendant que l'équipier maintient la tête, l'équipier vient tirer sur l'ergot blanc pour faire remonter les côtés du support.

💡 En remontant sur les côtés les parties plastiques viennent immobiliser la tête latéralement



- Positionner la sangle de fixation frontale puis mentonnière.

Immobilisation complète



- L'immobilisation à l'aide de la sangle araignée fait l'objet de la fiche matériel n°20.



Entretien / Maintenance

- Désinfecter selon le protocole de désinfection en vigueur au SDIS 42.
- Vérifier, de manière journalière, le bon état du plan dur et de l'immobilisateur de tête.
- Changer les mousses de l'immobilisateur de tête en cas de souillures ou salissures.



Points clés

- Le maintien de la tête est poursuivi jusqu'à l'immobilisation complète de l'axe « tête-cou-tronc ».
- L'action des équipiers est coordonnée.
- La tête est centrée sur l'immobilisateur de tête.
- Les mouvements de la colonne vertébrale sont limités lors de l'immobilisation de la victime.



Critères d'efficacité

- L'immobilisation n'a pas entraîné d'aggravation d'une lésion de la colonne vertébrale.
- Aucun mouvement de la tête n'est possible.